

TEMOIGNAGE



Notre boulangerie compte 7 apprentis : des vendeuses, des pâtisseries et un boulanger. Ce sont des jeunes très motivés qui dynamisent nos équipes ! Nous leur transmettons notre savoir faire et notre passion pour notre métier. L'apprentissage nous permet de former nos futurs salariés, d'apprécier très concrètement leurs qualités et leur travail pour ensuite les recruter avec la garantie qu'ils s'intégreront immédiatement et parfaitement.

Anaïs Ramond, la boulangerie La Fille du Boulanger, Paris.

PRATIQUE

Pour tout savoir sur l'apprentissage, les aides et accompagnement, les Centres de formation d'apprentis en Ile-de-France consultez le site de la Région

www.iledefrance.fr/recruter-apprenti
ou appelez le N° **AZUR 0810 18 18 18**
(prix appel local depuis un poste fixe)

Pour en savoir plus sur l'apprentissage, rendez-vous sur www.apprentissage.gouv.fr

Pour trouver votre agence Pôle emploi, votre Mission locale ou votre Cap Emploi pour les travailleurs handicapés, consultez l'annuaire de leur site web :

www.pole-emploi.fr
www.mission-locale.fr
www.capemploi.com

Communication Direccte IDF novembre 2014. Création graphique: Parties Prenantes / Déclinaison: Renaud Sauteret / Impression: Gravier.

EN ILE-DE-FRANCE L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR



NOUVELLE AIDE DE 1000 € POUR LES PME

L'Apprentissage avec un grand A,
c'est former et employer des jeunes
pour les faire grandir en même temps
que votre entreprise.

EN ILE-DE-FRANCE

81500 apprentis

+ de **1000** formations

90% des entreprises ont une image positive de l'apprentissage

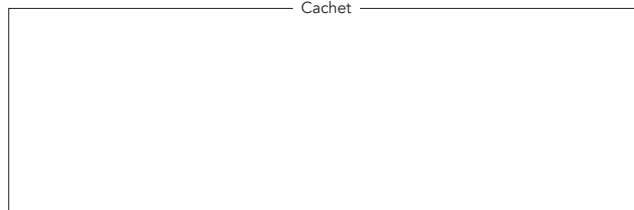
70% des apprentis ont trouvé un emploi dans les 7 mois qui suivent leur formation

Direccte Direction régionale des entreprises,
ÎLE-DE-FRANCE de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi

UT 75 - Tél. 01 70 96 20 00 UT 92 - Tél. 01 47 86 40 00
UT 77 - Tél. 01 64 41 28 59 UT 93 - Tél. 01 41 60 53 00
UT 78 - Tél. 01 61 37 10 00 UT 94 - Tél. 01 49 56 28 00 / 23
UT 91 - Tél. 01 78 05 41 00 UT 95 - Tél. 01 34 35 49 49

www.idf.direccte.gouv.fr

Cachet



 **île de France**

WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR



RECRUTER UN APPRENTI C'EST MISER SUR L'AVENIR

Artisanat, industrie ou services, agriculture, BTP, hôtellerie-restauration, commerce, informatique, automobile, coiffure-esthétique, sanitaire, social..., quel que soit votre secteur d'activité, recruter un apprenti, c'est :

- **OFFRIR À VOTRE ENTREPRISE** de nouvelles compétences avec des jeunes préparant un diplôme jusqu'au master.
- **FORMER UN JEUNE** à vos méthodes de travail, à votre culture d'entreprise, pour satisfaire votre clientèle.
- **PRÉPARER UN FUTUR SALARIÉ** efficace qui répondra vraiment à vos besoins.
- **DONNER SA CHANCE À UN JEUNE** et contribuer à la lutte contre le chômage.
- **BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE** des CFA franciliens, à l'écoute de vos besoins et qui proposent une alternance innovante et de qualité.

A chacune de ces étapes un professionnel de l'apprentissage peut vous aider.

RECRUTER UN APPRENTI C'EST SIMPLE ET RAPIDE

Trouvez le
Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
qui propose la formation qui vous intéresse,
sur www.iledefrance.fr/recruter-apprenti
Contactez-le pour lui faire part de votre besoin.
Vous pouvez contacter votre chambre consulaire
(CMA, CCI), votre agence Pole Emploi,
votre Mission locale ou votre Cap emploi.

Sélectionnez votre candidat
sur la base des CV transmis par
le CFA et des candidatures
que vous avez reçues.

Rédigez et signez le contrat
à l'aide du formulaire cerfa 10 103 disponible
sur service-public.fr

Adressez le contrat
pour enregistrement à la chambre consulaire
(CCI, CMA) dont vous dépendez territorialement.

DES PRIMES ET DES AIDES FINANCIERES

1000 € D'AIDE AU RECRUTEMENT **NOUVEAU**
Pour tous les employeurs de moins de 250 salariés qui recrutent un premier ou nouvel apprenti. Aide de l'Etat versée en une seule fois par la Région Ile-de-France.

1000 € DE PRIME À L'APPRENTISSAGE
Pour les employeurs publics ou privés de moins de 11 salariés. Prime versée chaque année par la Région jusqu'à l'obtention du diplôme préparé par l'apprenti.

1600 € DE CRÉDIT D'IMPÔT
L'année de la signature du contrat, les entreprises bénéficient d'un crédit d'impôt pour l'accueil d'un apprenti jusqu'à bac + 2. Le montant du crédit d'impôt est porté à 2 200€ pour certains publics, notamment les apprentis handicapés.

EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES

**AU MOINS 4000 € D'AIDE ANNUELLE
« CONTRAT DE GÉNÉRATION »
PENDANT 3 ANS**

Condition : à l'issue de la période d'apprentissage, le jeune apprenti doit être recruté en CDI dans une entreprise de moins de 300 salariés comptant au moins un salarié âgé de plus de 57 ans (ou un salarié recruté âgé d'au moins 55 ans, l'aide est alors portée à 8 000 €).
Plus d'info sur :
www.travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation

Au total, 2 000 € d'aide directe la 1^{ère} année pour les très petites entreprises qui recrutent un nouvel apprenti.